



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 28 CHAABANE 1435 (26 JUIN 2014)

*

1. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et la convention internationale suivants :

Projet de loi :

1. Projet de loi n° 113-12 relative à l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Approuvé sous réserve de tenir compte de quelques observations soulevées par les ministres.

Projets de décrets :

1. Projet de décret n° 2-14-401 modifiant et complétant le décret n° 2-08-772 du 25 jomada I 1430 (21 mai 2009) fixant les attributions et l'organisation de la délégation générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion.

Approuvé

2. Projet de décret n° 2-13-18 relatif aux formalités de l'immatriculation foncière.

Approuvé sous réserve de tenir compte de quelques observations soulevées par les ministres.

Convention internationale :

Accord-cadre de coopération industrielle et commerciale, fait à Conakry le 3 mars 2014, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Guinée.

- **Projet de loi n° 56-14** portant approbation de l'accord-cadre mentionné ci-dessus.

Approuvés